

Le mot du maire

Ca bouge à Moulézan! Les semaines passées et à venir sont riches d'évènements concernant l'aménagement du village ou ses festivités.

Les travaux de voirie sur le chemin de la Fontaine de Clairan sont bien avancés. Nous en avons profité pour mettre en valeur le calvaire au carrefour avec l'avenue de Sommières. Il sera nettoyé et éclairé ultérieurement. Ces monuments font partie du patrimoine de notre village et nous nous devons de les préserver. Des travaux similaires ne tarderont pas sur l'impasse du vieux chemin. Nous aménageons aussi un parking le long de la route d'Alès, près du hangar de M. Bonhomme. Il permettra aux riverains de ce quartier qui n'ont pas de garage d'y garer leurs voitures. Parallèlement, pour améliorer la sécurité dans le village, nous avons commencé à mettre en place des panneaux de signalisation et très prochainement des ralentisseurs. Un plan, dans ce bulletin, vous en informera dans le détail. Plus tard dans l'année, les prochains travaux concerneront le stade (rehaussement du filet pare ballon côté ouest) et le poste de remplissage pour les agriculteurs (Que ces derniers ne s'impatientent pas, il arrive!).

Le moi de mai sera aussi riche en festivités. Le ball trap et le vide grenier se sont bien passés. Le 7 mai le café de la Poste nous organise une après-midi taurine. Le 8 mai nous commémorerons l'armistice de la guerre 39-45. Le 17 mai aura lieu une journée importante qui regroupera toutes les associations du village. Ball trap, pétanque, taureaux, thé dansant, karaté... Il y en aura pour tous les goûts! Le 23 mai nous fêterons l'alliance du vin et de la bouvine à l'occasion de la journée que nous prépare la cave coopérative. Le 31 mai, nous verrons passer les « courageux » de la ronde VTT de la communauté de communes. Je compte sur vous pour participer nombreux à ces activités et traduire ainsi notre cohésion. L'organisation de toutes ces journées demande du travail et beaucoup de bénévoles. Je remercie toutes les personnes qui s'impliquent dans la vie de notre village.

En mai, aussi, débutera l'enquête publique concernant l'implantation des éoliennes sur notre commune. Venez nombreux donner votre avis au cours de cette ultime étape avant l'attribution, par le Préfet, du permis de construire. Vous le savez, le conseil municipal soutient ce projet à l'unanimité car c'est un bon projet pour notre commune.

Profitez bien des beaux jours qui arrivent. Bon courage pour nos collégiens, lycéens et étudiants qui préparent des examens. Bien cordialement,

Pierre Lucchini

Pentecôte et Ascension

Le lundi de Pentecôte a lieu le 50^e jour après le dimanche de Pâques. Le lundi de Pentecôte, comme le lundi de Pâques, n'a pas de signification en rapport avec la Bible.

En France, avant la Révolution, la semaine qui suivait la Pentecôte (octave de la Pentecôte) était fériée. Le Concordat de 1801 a réduit le caractère férié au seul Lundi de la Pentecôte. Jusqu'au concile Vatican II, le lundi de Pentecôte était une "fête d'obligation" au cours de laquelle l'Église catholique s'adressait aux nouveaux baptisés et confirmés. Depuis cette date, le lundi de Pentecôte n'est plus solennisé.

L'Ascension est une fête chrétienne, célébrée quarante jours après Pâques (en comptant le dimanche de Pâques). C'est pourquoi elle tombe un jeudi. Le Jeudi de l'Ascension est jour férié en Europe, sauf en Espagne, en Hongrie, en Italie, en Grèce et au Portugal.

Enquête publique pour la construction du parc éolien des Lens

L'enquête publique pour la construction du parc éolien dans le bois des Lens aura lieu en mairie du 5 mai au 12 juin. M. Pennacino, le commissaire enquêteur, sera présent le 11 mai (14h-17h); le 20 mai (9h-12h); le 12 juin (9h-12h). Un registre sera à la disposition du public pendant les heures d'ouverture de la mairie (lundi de 14h à 18h; mercredi de 8h à 12h; vendredi de 8h à 12h). L'ensemble des documents concernant le projet sera consultable.

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Lundi de Pentecôte et Ascension</i>	1
<i>Enquête publique éoliennes</i>	1
<i>Dictons de mai</i>	1
<i>Internet</i>	2
<i>Des éoliennes dans les Lens</i>	2
<i>Signalisation dans le village</i>	2
<i>Le budget prévisionnel 2009</i>	3
<i>Infos utiles</i>	4
<i>Divers</i>	4
<i>Infos utiles - Carnet</i>	4
<i>Poubelles</i>	4
<i>Cinéma</i>	4

Dictons de mai

- Que mai soit venteux ou clair, toute récolte aura bon air
- Fraîcheur et rosée de Mai, vin à la vigne et foin au pré.
- La rosée du mois de mai rend le laboureur bien gai.
- A l'Ascension dernier frisson.
- S'il tonne en avril, vigneron prépare ton baril.
- Tant que mai n'est au vingt huit, l'hiver n'est pas cuit.
- Tel jour heureux en Mai, tel jour plus vieux en Août.

- 7 mai: AM taurine organisée par le café
- 08 mai: Cérémonie au monument aux morts
- 17 mai: Journée des associations
- 23 mai journée du vin organisée par la cave coopérative.
- 29 mai: Film au foyer ou en plein air (météo)
- 31 mai: Ronde VTT Communauté Communes
- 5 juin: Spectacle au foyer « Les Renés »
- 20 juin: Passage ceintures club karaté
- 27 juin: Repas du club 3^e âge
- 28 juin: Aubade population du Comité des Fêtes
- 3-4-5 juillet: Fête votive

Internet

Vous avez constaté que le site et le blog de la mairie ne fonctionnaient plus. Ce n'est pas de notre faute, mais celle de la société qui les héberge. Elle ne nous avait pas fait remplir à temps les bons formulaires lors de l'ouverture et l'AFNIC (qui gère les noms de domaines) a bloqué notre site car il comporte le nom d'un village. La procédure est en cours et nous retrouverons prochainement le site de la mairie et son blog qui connaissent un franc succès.

L'ADSL 8 méga tarde un peu, mais ça arrive... Patience!

Des éoliennes dans le bois des Lens

Du 5 mai au 12 juin, vous êtes invités à participer à l'enquête publique relative au projet éolien du Bois des Lens. Après plus de 7 ans d'études et de concertations, le projet est finalisé. Les différents services de l'Etat en ont analysé l'impact. Le but de l'enquête publique est avant tout de vous donner toutes les informations concernant ce projet. Vous aurez accès à l'ensemble des documents et vous devrez exprimer votre avis sur un registre. Il est à noter que certains, dans les villages voisins expriment déjà leur avis en barbouillant les routes et les murs... Etrange et déplorable pour des personnes qui se disent écologistes!

Rappelons brièvement les caractéristiques principales de ce projet:

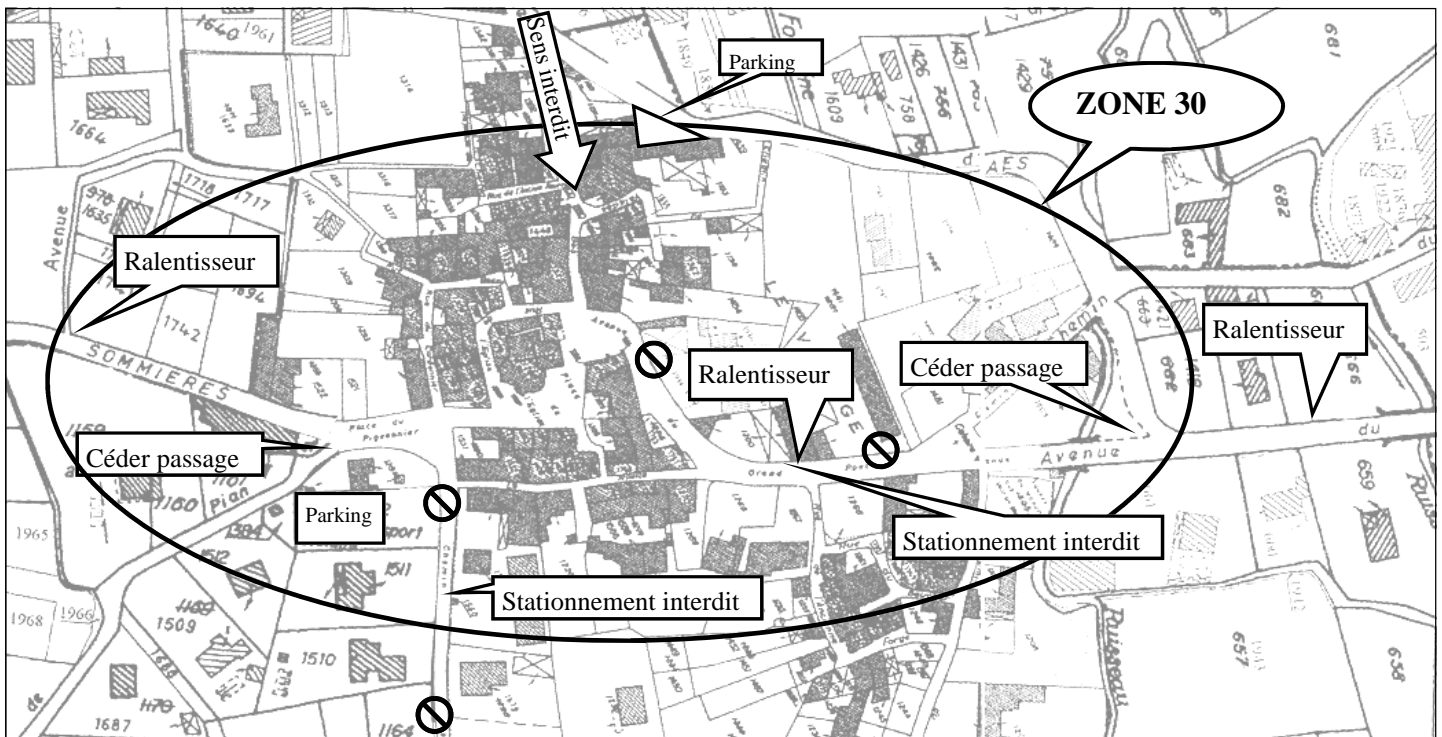
Pour des raisons techniques, énergétiques et environnementales, parce qu'elle offre une ressource en vent efficace (contrairement à la plaine), cette zone du Bois des Lens a été choisie. Au fil des études, des concertations et des réflexions avec les services de l'Etat et les organismes compétents sur le risque incendie, la flore, la faune, les chauves souris, les oiseaux, l'acoustique, le patrimoine architectural et archéologique, le paysage, les réseaux, les accès, la sécurité, les servitudes diverses ...etc., le projet a évolué pour devenir finalement celui dont vous trouverez la synthèse pendant l'enquête publique.

Dix éoliennes d'une puissance totale de 20 Mégawatts. Le parc permet de couvrir la consommation électrique d'environ 20 000 personnes (hors chauffage) et d'éviter l'émission de 18 400 tonnes de CO₂, ce qui correspond au trafic annuel de 6000 véhicules parcourant 15 000 km par an. L'emprise au sol des éoliennes (plates formes de montage) s'élèvera à environ 3,5 ha. A titre de comparaison, la même puissance électrique installée à partir de panneaux solaires photovoltaïques occuperait plus de 90 ha.

Un projet global de plus de 26 millions d'euros. Un chantier d'environ 3,9 millions d'euros. La création de 3 emplois locaux permanents et du travail pour les entreprises locales pendant le chantier. Au final, environ 80 000 euros, chaque année pour le budget de la commune.

Venez vous informer et donner votre avis pendant l'enquête publique!

Amélioration de la sécurité dans le village par la signalisation



La vitesse est limitée à 50 km/h à l'intérieur de la zone délimitée par les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération. La vitesse est limitée à 30 km/h dans le centre du village (Zone 30). Des zones d'interdiction de stationner sont matérialisées (panneaux). Des parkings sont créés.

Le but de ces changements est d'améliorer la sécurité dans le village. Chacun se doit de le comprendre. La mairie est à l'écoute de toute suggestion pour améliorer ce qui a été mis en place.

Attention, des contrôles seront effectués par la gendarmerie de St-Mamert en mai et juin.

Budget prévisionnel 2009 (Partie 49 - assainissement)

Budget de fonctionnement M49			
Dépenses		Recettes	
Agence de l'eau (pollution)	3 250	Amortissements	799
Fonctionnement station (eau+électricité)	2 100	Redevances assainissement	13 000
Entretien réseaux	3 500	Branchements assainissement	18 000
Intérêts des emprunts	4 151		
Créances non recouvrables	9 339		
Dépenses imprévues	1 000		
Virement section investissement	7 959		
31 799 €		31 799 €	

Budget d'investissement M49			
Dépenses		Recettes	
Déficit 2008	76 797	Excédent du fonctionnement 2008	63 538
Capital des emprunts	4 996	Amortissement immobilisations	9 339
Frais insertion	200	TVA (2007)	735
Amortissement	799	Virement section fonctionnement	7 959
Chemin Fontaine Clairan	5800	Prêt non réalisé en 2008	40 000
Station d'épuration (étude+ début travaux)	32 489		
Dépenses imprévues	500		
121 571 €		121 571 €	

Quelques explications concernant le budget 2009:

Les impôts locaux n'augmenteront pas en ce qui concerne la commune.

Le branchement à l'assainissement pour les constructions nouvelles qui était de 1500 € passera à 2000 €.

En ce qui concerne les redevances d'assainissement, un forfait de 15 € sera appliqué aux maisons secondaires. En effet, du fait de la faible quantité d'eau utilisée dans l'année, la plupart ne payaient pas cette redevance qui est calculée sur cette quantité consommée. Le taux est de 0,6 € par mètre cube consommé.

Ces mesures ont été prises dans le cadre de l'extension de la station d'épuration.

Cette année, les subventions habituelles octroyées par l'Etat, le Conseil Régional ou le Conseil Général ont diminué de près de 20%. Ça n'ira pas en s'améliorant compte tenu de la situation actuelle. C'est pour cela que en plus d'être un bon projet pour notre commune, le parc éolien nous apportera une bonne « bouffée d'oxygène » qui permettra les investissements nécessaires sans augmenter les impôts locaux. (Il est à noter que cette année, 70% des communes semblables à la notre ont augmenté leurs impôts locaux en moyenne de 5%).

Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	0466778794
Poste Moulézan:	0466776621
Poste Lédignan:	0466569850
Café de la poste	0466778921
Epicerie	0466778742
La Gourmandine	0466775265
Ecole Moulézan:	0466778622
Collège de la Gardonnenque:	0466833060
Déchetterie St Bénézet:	0466565830
	Ou 0679891319
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	0466630080
Pompiers:	0466834058 ou 18
Gendarmerie St Mamert:	0466811033
Samu:	15
Bus STDG	0466292729
Crèches-Halte Garderies	
St Geniès:	0466816255
Parignargues:	0466632404

Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40

Carnet

Naissance: Théo DA SILVA -- AHMIC né le 27/04/2009
Fils de Antonio Augusto DA SILVA et de Albina AHMIC
Avenue de Coulombet

Coiffeuse à Moulézan

Une coiffeuse tient une permanence au petit foyer le mercredi après-midi. Elle coiffe les dames, les messieurs et les enfants. Prestations équivalentes à un salon de coiffure. Prenez vos rendez-vous au **0466834300** ou au **0698359730**.

Encombrants

Le ramassage des encombrants par le cantonnier a lieu les 1^{er} jeudi de chaque mois.
Inscription à la mairie (téléphone).



**J'aime mon village,
j'aime mon chien,
alors je ramasse!**

Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des photos, des dessins. Il suffit de les rédiger et de les faire parvenir à la mairie. N'hésitez pas!

Un grand cendrier a été mis en place devant le foyer. Fumeurs, utilisez-le lorsqu'une manifestation a lieu dans ce local. Ne jetez plus vos mégots dans les bacs à fleur. Merci



Mairie:

Ouverture au public:
Lundi de 14h à 18h
Mercredi de 8h à 12h
Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. Il peut vous recevoir en permanence sur RDV.

Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Poste:

Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45
Mardi et vendredi: 9h30-12h00

Sacs poubelles

Evitez de sortir vos sacs le dimanche soir et le jeudi soir à cause des chats et des chiens qui les déchirent la nuit.

Si vous constatez qu'un sac traîne dans le village, signalez le à la mairie.

Inversement, évitez de déposer des ordures près des containers à papiers et bouteilles.

Les bouteilles doivent être déposées à l'intérieur du container et non à l'extérieur.

Les efforts de chacun feront la joie de tous....

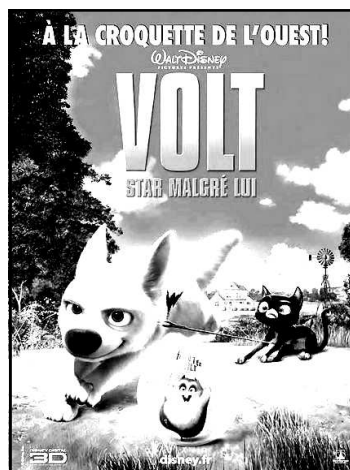


**Ne balance pas tes déchets,
juste tes mauvaises habitudes**

**GARDONS NOTRE VILLAGE
PROPRE...!**

CINEMA

Le 29 mai à 20h00 au foyer



Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

Si vous avez des souris, des rats dans votre maison ou votre voisinage, signalez le à la mairie qui peut vous fournir des appâts empoisonnés.

On s'interroge parfois les jours fériés sur le ramassage des poubelles. Cette information est valable toute l'année:

En dehors du 25 décembre (Noël) et du 1er janvier (Jour de l'an), le ramassage des poubelles aura lieu pendant les jours habituels.